



## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 6 décembre 2022, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 22-10
Nom du requérant :	Mélanie Beauregard
Emplacement :	212 rue Notre-Dame
Objet de la demande :	Autoriser un escalier en cours latérale à 0.78 mètre au lieu de la norme prescrite 1 mètre.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

**DONNÉ à Saint-Pie ce 21 novembre 2022**

Annick Lafontaine  
Greffière